



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SMICTOM DU PERIGORD NOIR

Délibération n°04-290526 – Délégation de pouvoir du comité syndical au président du SMICTOM du Périgord noir

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, à 18 heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Périgord noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à son siège social, au 3372 route des châtaigniers - La Borne 120, commune de Marcillac-Saint-Quentin, salle de réunion Philippe MELOT, sous la présidence de Jérôme PEYRAT, président.

Date de convocation du comité syndical : le 22 mai 2026

Délégué-es en exercice :114

Délégué-es présents par EPCI adhérent (1 = présent) :

CC DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.	
Bouzie	Titulaires	MANIÈRE Bernard	0	FONTAINE Morgan	0	
Bouzie	suppléants	LESCURE Odile	0	RAMOS Séverine	0	
Castelnaud-La Chapelle	Titulaires	FARFAL Jean-Philippe	0	MESTUROUX Philippe	0	
Castelnaud-La Chapelle	suppléants	GRANDJEAN Cindy	0	LABORIE Audrey	0	
Cénac et Saint Julien	Titulaires	SAULNIER Paul	0	LAADJ Ali	1	
Cénac et Saint Julien	suppléants	MICHEL Agathe	0	GUINOT Loïc	0	
Daglan	Titulaires	LOUBIERES BEYNEY M.-Thérèse	1	SWENDRA Bertrand	1	
Daglan	suppléants	LAPOUGE Maurice	0	LECLERCQ Déborah	0	
Domme	Titulaires	ARMAGNAT Patrick	1	BISSON Franck	0	
Domme	suppléants	CASSAGNOLE Jean-Claude	0	LANOS Patrick	1	
Florimont-Gaumier	Titulaires	CAPELAS Nathalie	1	LUCAS Mathias	1	
Florimont-Gaumier	suppléants	COUZINET Jean-Roger	0	DUPERRY Alain	0	
Groléjac	Titulaires	MARTEGOUTTE Sylvain	1	TIREL LALAUDE Jocelyne	0	
Groléjac	suppléants	BENETAUD Nathalie	0	ROMMEL Martine	0	
Nabirat	Titulaires	DESMOULINS Christiane	1	LESTREHAN Romuald	0	
Nabirat	suppléants	ROQUES Eric	0	PIGEAT Eric	0	
Saint Aubin de Nabirat	Titulaires	GARRIGOU Christian	1	PELLISSIER Menphis	1	
Saint Aubin de Nabirat	suppléants	BARD Damien	0	ALBERT Emmanuelle	0	
Saint Cybranet	Titulaires	BIEHLER Alain	1	ARMAGNAC Delphine	0	
Saint Cybranet	suppléants	BONNET Marjorie	0	DOUMEYROU Clément	0	
Saint Laurent la Vallée	Titulaires	GILET Lilian	0	PINAULT Marine	0	
Saint Laurent la Vallée	suppléants	FOURNIER Pascal	0	ARNAUD Arlette	1	
Saint Martial de Nabirat	Titulaires	PERDRIX Maxime	0	EON Betty	0	
Saint Martial de Nabirat	suppléants	GOULTIER Arnaud	0	MICHAUT Emilie	0	
Saint Pompon	Titulaires	HENRY Carole	0	VAN STEEN Carine	0	
Saint Pompon	suppléants	FONK Gerrit Jan	0	BENOKBA Farida	0	
Veyrines de Domme	Titulaires	MISSIAEN Pascal	1	FARINA Jean-Pascal	1	
Veyrines de Domme	suppléants	DELPECH Pascal	0	MABRU Laurent	0	
SOUS-TOTAL 1 CCDV			8	SOUS-TOTAL 2 CCDV		7

CC PAYS DE FENELON

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Archignac	Titulaires	PORTE Eric	0	BASTIDE Daniel	1
Archignac	suppléants	LAVAL-HEZARD Florence	0	BOURGEADE Virginie	0

AR Prefecture

024-252402284-20260529-04_29052026-DE
Reçu le 03/06/2026

Borrèze	Titulaires	CHEVALIER Pierre	1	ROULLET Edouard	1
Borrèze	suppléants	LALBA Ludovic	0	CARBONNIERE Emmanuel	0
Calviac en Périgord	Titulaires	MENARDY Sylvie	1	BOLZAN DAYEN Odile	0
Calviac en Périgord	suppléants	SEGALAT Jean-Paul	0	DAUHER Ismael	0
Carlux	Titulaires	FERBER Marie-Laure	0	COUDERC Gérard	0
Carlux	suppléants	DELHORBE Jean-Claude	0	COQUET Christiane	1
Carsac-Aillac	Titulaires	BERNARD Stevens	0	GAUCHOT Jean-Yves	1
Carsac-Aillac	suppléants	LESUEUR CHATEL Régine	0	TREFEIL Marie	0
Jayac	Titulaires	ESTRUC Guy	0	PASQUET Christine	0
Jayac	suppléants	LE ROY Marie-Noëlle	0	BOPP Romain	0
Paulin	Titulaires	LEFEBVRE Solène	1	QUINTYN Lionel	1
Paulin	suppléants	TRIBIER Laurence	0	CHEYROU Catherine	0
Pechs de l'Espérance	Titulaires	VIELLE Gérard	0	NURDIN Joël	1
Pechs de l'Espérance	suppléants	JARDEL VIGNES Virginie	0	LAGORCE Sylvie	0
Prats de Carlux	Titulaires	TEILLAC-PALADE Brigitte	1	GUELLIER Ferdinand	0
Prats de Carlux	suppléants	FOUCHER Delphine	0	GONDAL Claude	1
Saint Crépin et Carluçet	Titulaires	TEILLAC Gérard	1	VILATTE Jérôme	1
Saint Crépin et Carluçet	suppléants	DAIN Rebecca	0	GRAVEL Charlène	0
Saint Geniès	Titulaires	CHAPUT Marion	1	LE FOLLIC Anthony	0
Saint Geniès	suppléants	PRUD'HOMME Méline	0	AIMAR Serge	0
Saint Julien de Lampon	Titulaires	BURG Emmanuelle	0	NEVEU Jérôme	0
Saint Julien de Lampon	suppléants	CHAPOULIE Emmanuelle	0	MICHEL Pascal	0
Sainte Mondane	Titulaires	ARPAILLANGE Gilles	1	BOURDET Eric	1
Sainte Mondane	suppléants	BOURHIS Sandrine	0	BAYLE Françoise	0
Salignac-Eyvignes	Titulaires	POLLET Gaëtan	1	GAUTHIER Sylvain	1
Salignac-Eyvignes	suppléants	MERMET Alain	0	MARJARIE Chrystèle	0
Simeyrois	Titulaires	RODRIGUEZ Marlène	1	BOUYSSONNIE Franck	0
Simeyrois	suppléants	TOCAVEN Nathalie	0	BACHELARD Bernard	0
Veyrignac	Titulaires	DENIS Hélène	1	POUL Thomas	1
Veyrignac	suppléants	CHIES Nathalie	0	MANIÈRE Philippe	0
SOUS-TOTAL 1 CCPF			10	SOUS-TOTAL 2 CCPF	11

CC SARLAT PERIGORD NOIR

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Beynac et Cazenac	Titulaires	PARRE Serge	0	TREMOULET Pascal	0
Beynac et Cazenac	suppléants	MENARD Lucie	0	BLONDEAU Bruno	0
La Roque-Gageac	Titulaires	PEYRAT Jérôme	1	LAVERGNE Nathalie	0
La Roque-Gageac	suppléants	PEYRAT Alexandre	0	GUILLEMET Nicolas	0
Marcillac Saint Quentin	Titulaires	HIRSCH Yuri	0	DOURSAT Adrien	1
Marcillac Saint Quentin	suppléants	GAREYTE Fabrice	0	RAMIERE Benoit	0
Marquay	Titulaires	PARADE Gaëtan	0	GLEMAREC Nathalie	0
Marquay	suppléants	ASTIE Jean-Luc	0	BOUYSSOU Michel	0
Proissans	Titulaires	GALMOT Laurent	1	SECRESTAT Benoit	0
Proissans	suppléants	LACHENEVRERIE Daniel	0	PRADAT Claudine	0
Saint André-Allas	Titulaires	ALBIE Jean-Jacques	1	AUDY Céline	0
Saint André-Allas	suppléants	THIBART Dominique	0	AUDIT Carine	0
Saint Vincent de Cosse	Titulaires	BERBESSOU Stéphanie	1	MARTINEAU Rémy	1
Saint Vincent de Cosse	suppléants	MARQUAY Sandrine	0	TEYSSANDIER Jean-Marie	0
Saint Vincent le Paluel	Titulaires	DANGREMONT Christine	1	FOUCHER Francis	1
Saint Vincent le Paluel	suppléants	ALARD Eric	0	LALANDE Erwan	0
Sainte Nathalie	Titulaires	TACHE Frédéric	1	BOMBET Franck	0
Sainte Nathalie	suppléants	BRANCHAT Audrey	0	DESSAGNES Maxime	0
Sarlat-La Canéda	Titulaires	FANIER Basile	1	STOLTZ Marc	1
Sarlat-La Canéda	suppléants	BRU Mathieu	0	LHAUMOND Jacques	0
Tamniès	Titulaires	PONS Marc	1	BAYLE Mikaël	0
Tamniès	suppléants	LACOMBE Lydie	0	LARIVIERE Stéphanie	0
Vézac	Titulaires	GRASSI Vincent	1	ZIJLEMA Caroline	0
Vézac	suppléants	PERRE Allan	0	DELMOND Didier	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr

AR Prefecture

024-252402284-20260529-04_29052026-DE
Reçu le 03/06/2026

Vitrac	Titulaires	GAUTHIER Eric	1	CHAZARAIN Daniel	1	
Vitrac	suppléants	LASSERRE Arnaud	0	GORLIER Philippe	0	
SOUS-TOTAL 1 CCSPN			10	SOUS-TOTAL 2 CCSPN		5
CC VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE						
		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.	
Allas-Les Mines	Titulaires		0	BRULEY Sylvain		1
Allas-Les Mines	suppléants	DARCQ Jean-Michel	1	ULDRY Julien		0
Castels et Bézenac	Titulaires	CARVES Hervé	1	CORDELIER Hélène		1
Castels et Bézenac	suppléants	MEHUL Evelyne	0	BERUBE Frédéric		0
Meyrals	Titulaires	HAUTESSERRE Eric	1	BERGIER Antonin		0
Meyrals	suppléants	REMION Delphine	0	LE CORRE Joël		0
SOUS-TOTAL 1 CCVDFB			3	SOUS-TOTAL 2 CCVDFB		2
CC VALLEE DE L'HOMME						
		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.	
Aubas	Titulaires	COUSIN Elisa	0	BODIN Jean-Michel		1
Aubas	suppléants	DUPUY Valène	0	GAVA Armand		0
Coly-Saint Amand	Titulaires	BREUIL Jean-Louis	1	LASSERRE Martine		1
Coly-Saint Amand	suppléants	BARCONNIERE David	0	GEOFFROID Vincent		0
La Chapelle Aubareil	Titulaires	CLEUET Philippe	1	ROULLAND Manon		0
La Chapelle Aubareil	suppléants	LOURENCO Pascale	0	RAYNAUD Pascale		0
Les Farges	Titulaires	COLOMBEL Sylvie	0	LAVIEVILLE Philippe		0
Les Farges	suppléants	FRAYSSE Olivier	0	SARETTE Camille		1
Fanlac	Titulaires	LANDET Laurent	1	PAOLI Jean-Pierre		1
Fanlac	suppléants	MASSOUBRAS Karine	0	MESPOULEDE Anne-Catherine		0
Montignac-Lascaux	Titulaires	DELJARRIT Magali	1	LAJOIE Christophe		0
Montignac-Lascaux	suppléants	MARZIN Ludovic	0	TEILLAC Christian		1
Peypzac le Moustier	Titulaires	DUVAUCHELLE Hervé	1	SANDERE TERTRAIS Carole		1
Peypzac le Moustier	suppléants	DUBOIS Stéphane	0	LAMBERT Marylène		0
Saint Léon sur Vézère	Titulaires	KUSTERS Gé	1	LEPLOMB Jacques		1
Saint Léon sur Vézère	suppléants	BLACHERE Muriel	0	EYQUEM Véronique		0
Sergeac	Titulaires	RENTET Nicole	1	SCHWEITZER Raymonde		1
Sergeac	suppléants	BLEMONT Pierrette	0	HEROU Servann		0
Thonac	Titulaires	LE MELLEDO Patrick	0	MIDDEGAELS Alain		0
Thonac	suppléants	BERNARD Fabrice	0	LAWARREE MALOYER Claudine		0
Valojoux	Titulaires	BASTIDE Philippe	1	DUQUERROY Nicolas		1
Valojoux	suppléants	BLAN Jean-François	0	CALVO Mireille		0
SOUS-TOTAL 1 CCVH			8	SOUS-TOTAL 2 CCVH		9
TOTAL 1			39	TOTAL 2		34

Le quorum est atteint.

Délégué-es absent-es excusé-es :

Philippe MESTUROUX (Castelnaud-La Chapelle), Delphine ARMAGNAC (St Cybranet), Jocelyne TIREL LALAUDE (Grolejac), Guy ESTRUC et Christine PASQUET (Jayac), Manon ROULLAND (La Chapelle-Aubareil)

Délégué-es qui ont donné procuration :

- 1/ Marie-Laure FERBER (Carlux – CC Pays de Fénelon) à Pierre CHEVALIER (Borrèze – CC Pays de Fénelon)
- 2/ Gérard VIELLE à Joël NURDIN (Pechs de l'Espérance - CC Pays de Fénelon)
- 3/ Nathalie LAVERGNE à Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac – CC Sarlat Périgord noir)
- 4/ Yuri HIRSCH à Adrien DOURSAT (Marillac St Quentin - CC Sarlat Périgord noir)
- 5/ BOMBET Franck à TACHE Frédéric (Ste Nathalène - CC Sarlat Périgord noir)
- 6/ Lilian GILET à Arlette ARNAUD (St Laurent la Vallée – CC Domme Villefranche)
- 7/ Morgan FONTAINE (Bouzac – CC Domme Villefranche) à Nathalie CAPELLA (Florimont-Gaumier – CC Domme Villefranche)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr

- 8/ Bernard MANIERE (Bouzac – CC Domme Villefranche) à Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier – CC Domme Villefranche)
9/ Carine VAN STEEN (St Pompon – CC Domme Villefranche) à FARINA Jean-Pascal (Veyrines de Domme – CC Domme Villefranche)
10/ Christine PASQUET (Jayac – CC Pays de Fénelon) à Lionel QUINTYN (Paulin – CC Pays de Fénelon)
11/ Stevens BERNARD à Jean-Yves GAUCHOT (Carsac-Aillac – CC Pays de Fénelon)
12/ Elisa COUSIN à Jean-Michel BODIN (Aubas – CC Vallée de l'Homme)
13/ Éric PORTE à Daniel BASTIDE (Archignac – Pays de Fénelon)
14/ Paul SAULNIER à Ali LAADJ (Cénac et St Julien – CC Domme Villefranche)
15/ Romuald LESTREHAN à Christiane DESMOULINS (Nabirat - CC Domme Villefranche)

Présents :73

Procurations :15

Votants :88

Secrétaire de séance : Gérard TEILLAC

Délibération n°04-290526 – Délégation de pouvoir du comité syndical au président du SMICTOM du Périgord noir

Le président explique au comité syndical que pour faciliter le bon fonctionnement et la gestion quotidienne de la collectivité, il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Cette procédure prévoit que les délégations consenties constituent une délégation de pouvoirs et que par analogie avec les dispositifs existants pour le maire ou le président d'un EPCI, le président devient donc seul compétent pour statuer sur les matières qui font l'objet de la délégation. Le président intervient alors par décision formalisée et transmise au contrôle de légalité. Il doit en rendre compte au comité syndical lors de la réunion suivante (article L5211-3 du CGCT).

Le président propose au comité syndical qu'il lui délègue les attributions permettant de faciliter la bonne administration du syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L5211-1, L5211-3 et L5211-10,

Considérant que le président peut recevoir des délégations du comité syndical prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que l'article L5211-1 et suivants renvoient aux dispositions des communes et EPCI tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions qui leurs sont spécifiques,

Vu l'avis du Bureau syndical en date du 29 mai 2026,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de donner délégation au président des attributions suivantes :

Article L2122-22 -3° : De procéder, dans les limites fixées par le comité syndical soit 500 000 euros annuel, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr

Article L2122-22 -4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA), des accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Article L2122-22 -6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Article L2122-22 -11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires,

Article L2122-22 -16° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical à savoir : actions devant le tribunal administratif, dépôt de plainte au nom du syndicat et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Article L2122-22 -17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

Article L2122-22 -20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le comité syndical fixé à 500 000 € par année civile ;

Article L2122-22 -30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à cent euros, (qui respecte le seuil fixé par décret). Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles l'ordonnateur rend compte à l'assemblée de l'exercice de cette délégation.

-DIT que le président devient donc seul compétent pour statuer sur les matières qui font l'objet des délégations mentionnées ci-dessus,

-DIT que les décisions prises dans le cadre de ces délégations seront transmises au contrôle de légalité, publiées et intégrées au registre des délibérations,

-DIT que le président en rendra compte au comité syndical à chaque séance et il en sera fait mention au procès-verbal,

-DIT que les délégations consenties en application des articles susvisés prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des assemblées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Gérard TEILLAC



Le Président,
Jérôme PEYRAT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr*